# PROCÉDURE D'ENTRETIEN

G-08503 MAI 2008

# OBJET: RAPPEL DE SÉCURITÉ (CANADA)

VALVE DE COMMANDE AU TABLEAU DE BORD BENDIX MV-3 sur certains modèles 4000, 5000, 7000, 8000, 9000 et ProStar construits au cours de la période du 15 janvier 2008 au 7 février 2008.

### **DESCRIPTION DU DÉFAUT**

Sur les véhicules munis d'une valve de commande au tableau de bord Bendix MV-3, le clapet antiretour double en caoutchouc pourrait devenir logé dans le corps du clapet. Advenant le cas d'une défaillance du réservoir primaire, la pression d'air peut fuir au-delà du clapet antiretour double coincé, épuisant ainsi le réservoir secondaire et entraînant une capacité réduite de modulation des freins de service d'urgence.

# **MODÈLES TOUCHÉS**

Le présent rappel de sécurité vise certains modèles 4000, 5000, 7000, 8000, 9000 et ProStar, qui sont des tracteurs munis de freins à air comprimé, ou des camions pourvus de freins à air comprimé et de raccordements de freins à air comprimé de semi-remorque, construits au cours de la période du 15 janvier 2008 au 7 février 2008.

### RENSEIGNEMENTS SUR LES PIÈCES

Numéro de pièce	Description de la pièce	Quantité
2506188C91	Valve Bendix MV-3 MODÈLES 4000, 7000, 8000, ProStar	1
3592131C91	Valve Bendix MV-3 MODÈLES 5000 et 9000	1

# PROCÉDURE D'ENTRETIEN



#### **AVERTISSEMENT:**

POUR ÉVITER TOUT MOUVEMENT INATTENDU DU VÉHICULE ET TOUTE BLESSURE CORPORELLE GRAVE OU MORTELLE, CALEZ LES ROUES POUR EMPÊCHER LE MOUVEMENT DU VÉHICULE DANS L'UN OU L'AUTRE SENS.



#### **AVERTISSEMENT:**

POUR ÉVITER UNE BLESSURE GRAVE AUX YEUX, PORTEZ TOUJOURS DES LUNETTES DE SÉCURITÉ LORSQUE VOUS EFFECTUEZ L'ENTRETIEN OU LA RÉPARATION D'UN VÉHICULE.

- 1. Stationnez le véhicule sur une surface dure et de niveau; serrez le frein de stationnement; coupez le moteur; et calez les roues pour empêcher le mouvement vers l'avant ou vers l'arrière du véhicule.
- Repérez la valve de commande au tableau de bord Bendix MV-3. La valve est illustrée à la Figure 1. Retirez le(s) couvercle(s) d'accès du tableau de bord pour exposer la plaque de recouvrement du corps de valve. Enlevez les vis de fixation de la valve.

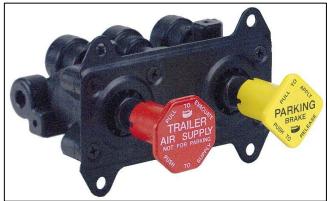


Figure 1. Valve de commande au tableau de bord Bendix MV-3

3. Pendant que les conduites d'air sont toujours raccordées, tirez la valve par l'ouverture du tableau de bord afin de pouvoir vérifier le code de date du corps de valve. Déterminez si la valve est visée par le rappel en consultant le guide d'identification de campagne de rappel de valve de commande au tableau de bord Bendix<sup>MD</sup> MV-3<sup>MD</sup>.

### PROCÉDURE D'ENTRETIEN

- 4. Si le rappel ne vise pas la valve, aucune autre manœuvre n'est nécessaire. Réinstallez la valve et le(s) couvercle(s) d'accès dans le tableau de bord.
- 5. Si le rappel vise la valve, remplacez la valve en consultant les consignes de pose Bendix MV-3 ci-jointes. Vérifiez pour déceler toute fuite d'air. Réinstallez le(s) couvercle(s) d'accès dans le tableau de bord.

## FIN DE LA PROCÉDURE D'ENTRETIEN

### RENSEIGNEMENTS SUR LA MAIN-D'ŒUVRE

Numéro d'opération	Description	Durée
A40-08503-1	INSPECTION SEULEMENT	0,4
	Modèles 4000, 7000 et 8000	
A40-08503-2	INSPECTION SEULEMENT	0,5
	Modèles ProStar	
A40-08503-3	INSPECTION SEULEMENT	0,6
	Modèles 9000 et 5000	
A40-08503-4	INSPECTION et REMPLACEMENT	1,1
	Modèles 4000, 7000 et 8000	
A40-08503-5	INSPECTION ET REMPLACEMENT	1,3
	Modèles ProStar	
A40-08503-6	INSPECTION ET REMPLACEMENT	1,4
	Modèles 9000 et 5000	

### ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION DE LA CAMPAGNE

Une étiquette d'identification de campagne CTS-1075 doit être apposée sur chaque véhicule réparé dans le cadre de cette campagne.

Remplissez l'étiquette et apposez-la sur une surface propre, à côté de la plaque portant le numéro d'identification du véhicule (NIV).



# RESPONSABILITÉS ADMINISTRATIVES/DU CONCESSIONNAIRE - CANADA

À compter de ce jour, les concessionnaires doivent réparer tous les véhicules touchés par cette campagne et ce, sans frais pour le propriétaire, sans égard au kilométrage, à l'âge du véhicule, et à l'appartenance.

Les concessionnaires devraient procéder immédiatement à la réparation nécessaire des unités en stock. Tous les véhicules en stock visés par cette campagne de rappel doivent être réparés avant leur vente, transfert ou livraison. Si un véhicule a été vendu ou transféré et que vous recevez des lettres d'avis aux clients et des cartes d'autorisation de réparation en vertu de la campagne de rappel qui sont liées à ces véhicules, votre concession doit aviser immédiatement l'emplacement de transfert ou le client.

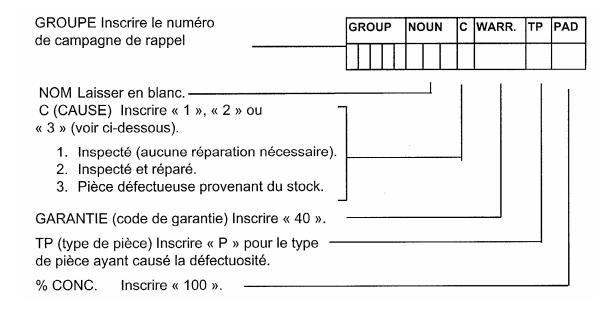
Les concessionnaires ne doivent épargner aucun effort pour fixer un rendez-vous avec chaque propriétaire dans les plus brefs délais pour réparer leur véhicule dès que possible. Toutefois, comme il est indiqué dans l'avis aux clients, on s'attend à ce que les concessionnaires effectuent les réparations à la date fixée par entente mutuelle pour faire effectuer l'entretien.

Les concessionnaires qui sont concernés dans le processus de rappel recevront une liste de noms et d'adresses des propriétaires, ce qui leur permettra d'effectuer un suivi auprès des propriétaires et de faire réparer les véhicules.

### RÉCLAMATIONS AU TITRE DE LA GARANTIE

Veuillez vous reporter au manuel des garanties du concessionnaire afin de prendre connaissance des procédures relatives aux campagnes de rappel.

Il est essentiel que le code de rappel soit inscrit convenablement de façon à ce que la réclamation au titre de la garantie puisse être traitée adéquatement. Vous trouverez les directives complètes à la section 7-1 du manuel des garanties. Veuillez prêter une attention particulière aux articles 39 à 44 :



### <u>RESPONSABILITÉ ADMINISTRATIVE/DU DISTRIBUTEUR -</u> EXPORTATION

Les concessionnaires d'exportation devraient procéder immédiatement à la réparation nécessaire des unités en stock. Tous les véhicules en stock visés par cette campagne de rappel doivent être réparés avant leur vente, transfert ou livraison. Si un véhicule a été vendu ou transféré et que vous recevez des lettres d'avis aux clients et des cartes d'autorisation de réparation en vertu de la campagne de rappel qui sont liées à ces véhicules, votre établissement de distribution doit aviser immédiatement l'emplacement de transfert ou le client.

Les distributeurs d'exportation doivent présenter des réclamations au titre de la garantie, de façon habituelle, faisant mention du numéro de ce rappel.

L'on s'attend à ce que les distributeurs d'exportation offrent leur entière collaboration et qu'ils effectuent un suivi relativement à cette question importante. Pour toute question, ou si vous avez besoin d'assistance, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur régional du service de votre bureau régional.

NAVISTAR, INC.

# Campagne de rappel – Robinets de freinage MV-3° de Bendix° Guide d'identification

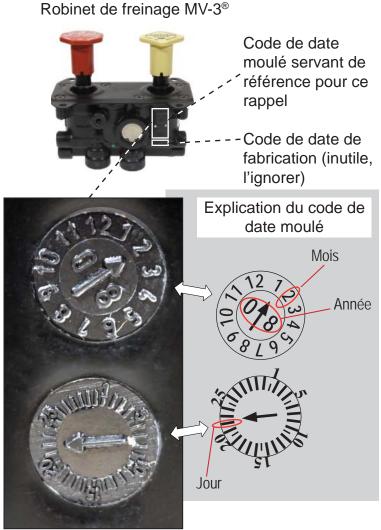
Mars 2008

Ce guide clair et méthodique permet d'identifier les robinets de freinage MV-3<sup>®</sup> qui sont soumis à la <u>Campagne de rappel n° 08E-018</u>.

Bendix Commercial Vehicle Systems LLC a établi que le corps des robinets de freinage MV-3® soumis à ce rappel a été fabriqué au cours d'une période précise : du 19 décembre 2007 au 21 janvier 2008 inclusivement. Tous les robinets MV-3® dont le corps a été fabriqué au cours de cette période doivent être remplacés, en accord avec cette campagne de rappel. Pour faciliter leur identification, les nouveaux robinets MV-3® portent désormais un point orange sur le côté et sur leur boîte, indiquant qu'ils ne font pas partie du rappel. Si vous constatez un point orange sur le côté du robinet, vous n'avez donc pas besoin de poursuivre l'inspection. En revanche, si le robinet MV-3® n'a pas de point orange, veuillez suivre les directives suivantes pour savoir s'il doit être remplacé.



- Étape 1 : Vérifier que le robinet de freinage est bien un robinet MV-3® Bendix® (il portera alors le logo Bendix). Les emplacements indiqués du logo sont les plus courants.
- Étape 2 : Repérez le code de date moulé du corps de robinet MV-3®, sur le côté de celui-ci (voir illustration). (Remarque : Seule cette date permet d'évaluer le corps du robinet. Un code de date de fabrication Bendix est aussi gravé en dessous du code moulé : ignorer ce code.)
- Étape 3 : Vérifier si la date du code **moulé** fait partie de la période de rappel, soit **19/déc./2007** à **21/janv./2008 inclusivement**.
- Étape 4 : Si le robinet fait partie de la campagne de rappel, il doit être remplacé en accord avec les procédures de cette campagne.







# Procédures de remplacement

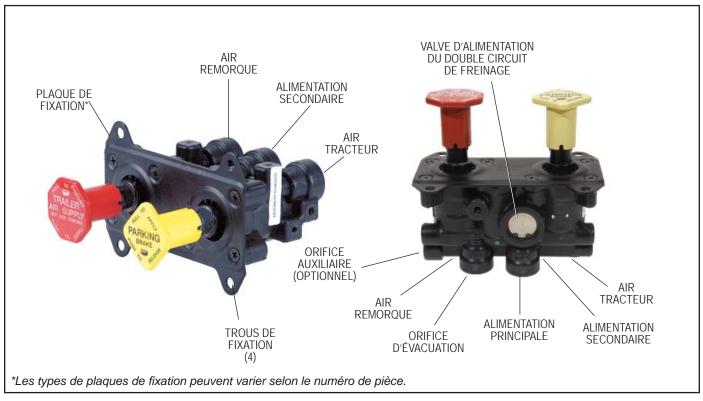


Figure 1 - ROBINET DE FREINAGE MV-3® DE BENDIX®

### **GÉNÉRALITÉS**

Le but de cette fiche d'instructions est de donner les renseignements nécessaires pour remplacer le robinet de freinage MV-3® de Bendix®.

### CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ AVERTISSEMENT! LIRE ET OBSERVER CES CONSIGNES POUR PRÉVENIR LES BLESSURES, VOIRE LA MORT :

Lors d'un travail sur un véhicule ou à proximité, toujours prendre les précautions générales suivantes :

- Stationner le véhicule sur une surface plane, appliquer le frein de stationnement et bloquer les roues. Toujours porter des lunettes de sécurité.
- 2. Arrêter le moteur et retirer la clé de contact lors d'un travail sur un véhicule ou à proximité. Lors d'un travail dans le compartiment moteur, couper celui-ci et retirer la clé de contact. Lorsque les circonstances exigent que le moteur tourne, REDOUBLER DE PRUDENCE pour prévenir les blessures à la suite d'un contact avec des composants en mouvement, en rotation, chauffés, sous tension ou avec des fuites.

- Ne pas tenter de déposer, retirer, démonter ou assembler un composant avant d'avoir lu et d'avoir bien compris les procédures recommandées. Utiliser uniquement les outils appropriés et prendre toutes les précautions visant le maniement de ces outils.
- 4. Si le travail est effectué sur le système de frein à air comprimé du véhicule ou sur tout autre système auxiliaire à air pressurisé, veiller à libérer la pression d'air de tous les réservoirs avant de commencer TOUT travail sur le véhicule. Si le véhicule est équipé d'un dessiccateur d'air AD-IS® ou d'un module de réservoir de séchage, s'assurer d'évacuer le réservoir de purge.
- En se conformant aux procédures recommandées par le fabricant, désactiver le système électrique pour couper en toute sécurité l'alimentation électrique du véhicule.
- 6. Ne jamais excéder les niveaux de pression recommandés par le fabricant.
- 7. Ne jamais brancher ou débrancher un tuyau ou une conduite sous pression (effet possible de fouet). Ne jamais enlever un composant ou un bouchon avant de s'être assuré au préalable que toute la pression du système a été évacuée.

- 8. Utiliser uniquement les pièces de rechange, composants et trousses d'origine Bendix®. La quincaillerie, les tubes, tuyaux, raccords, etc. de remplacement doivent être d'une taille, d'un type et d'une force équivalant à l'équipement original et être conçus spécifiquement pour de telles applications et de tels systèmes.
- 9. Les composants avec des filets foirés ou les pièces endommagées devraient être remplacés plutôt que réparés. Ne pas tenter des réparations qui exigent un usinage ou un soudage, sauf si ces procédures sont clairement indiquées et approuvées par le fabricant du véhicule et du composant.
- Avant de remettre le véhicule en service, vérifier que tous les composants et tous les systèmes ont été adéquatement remis en état de marche.
- 11. En ce qui concerne les véhicules équipés d'un système d'antipatinage à l'accélération, ce dernier doit être désactivé (le témoin du système devrait être ALLUMÉ) avant de procéder à tout entretien du véhicule lorsqu'une ou plusieurs roues sur un essieu moteur doivent être soulevées du sol et en mouvement.

### **DÉPOSE DU ROBINET MV-3®**

- 1. Dévisser la plaque de fixation du robinet ; mettre de côté la boulonnerie.
- 2. Identifier et marquer chaque conduite d'air à l'arrière du robinet.
- 3. Déconnecter ensuite ces conduites.

#### POSE DU ROBINET MV-3®

1. Visser le nouveau robinet MV-3® en place avec les pièces de fixation enlevées à l'étape 1 de la section *Dépose*. Reconnecter chaque conduite sur son orifice, désigné pendant la dépose. Appliquer un produit liquide d'étanchéité pour filetage sur les orifices avant de les visser; serrer à bloc la conduite d'air avec la main, puis ajouter environ un tour et demi (ou serrer à un couple maximum de 10 pi-lb [1,3 Nm]. Remarque : un serrage excessif provoquera une fissure de l'orifice).

### **CONTRÔLE DU FONCTIONNEMENT**

- 1. La pression d'entrée étant à 120 psi (827 kPa), enfoncer le bouton rouge : il doit rester enfoncé.
- 2. Baisser lentement la pression dans les réservoirs de service. Le bouton rouge doit « sauter » lorsque la pression atteint 20 à 45 psi (138 à 310 kPa).
  - **Remarque**: Le bouton jaune <u>ne doit pas</u> sauter avant le bouton rouge.
- Maintenir le bouton rouge enfoncé tout en continuant à baisser la pression dans tous les réservoirs de service. L'air doit commencer à sortir de l'orifice d'évacuation lorsque la pression de la conduite d'alimentation de la remorque atteint 20 psi minimum (138 kPa).
- Relâcher alors le bouton rouge et établir à nouveau la pression d'entrée à au moins 120 psi (827 kPa). Enfoncer le bouton jaune : il doit rester enfoncé.
- Charger le système à 120 psi (827 kPa), puis enfoncer les deux boutons. Tirer ensuite le bouton rouge : le bouton jaune doit rester enfoncé.
- Enfoncer à nouveau le bouton rouge, puis tirer cette fois le bouton jaune : le bouton rouge doit sauter presque immédiatement.
- 7. Établir la pression dans les deux réservoirs de service à 120 psi (827 kPa). Baisser ensuite la pression du réservoir secondaire. La pression du réservoir principal ne devrait pas descendre en dessous de 100 psi (689 kPa). Recommencer l'essai, en baissant cette fois la pression du réservoir principal. La pression du réservoir secondaire ne devrait pas descendre en dessous de 100 psi (689 kPa).
- 8. Si le robinet MV-3® ne fonctionne pas comme il vient d'être expliqué, le remplacer ou le réparer avec des pièces d'origine Bendix.
- Fermer tous les robinets de purge des réservoirs et les points de fuite créés intentionnellement avant de remettre le véhicule en service.
- 10. Essayer le véhicule à faible vitesse dans un lieu sûr avant cette remise en service.

